



HAL
open science

Construction nationale, territorialité, et diasporisation: le cas palestinien

Jalal Al Hussein, Aude Signoles

► **To cite this version:**

Jalal Al Hussein, Aude Signoles. Construction nationale, territorialité, et diasporisation: le cas palestinien : -. Maghreb-Machrek, 2009, - (199), pp.23-42. halshs-00429831

HAL Id: halshs-00429831

<https://shs.hal.science/halshs-00429831>

Submitted on 4 Nov 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« CONSTRUCTION NATIONALE, TERRITORIALITE ET DIASPORISATION : LE CAS PALESTINIEN »

*Jalal Al-HUSSEINI, Aude SIGNOLES**

Signés en septembre 1993, les accords d'Oslo étaient censés conduire, en l'espace de cinq ans, au règlement final du contentieux israélo-palestinien, et par extension, du conflit israélo-arabe. Un État palestinien viable, aux frontières reconnues internationalement, devait à terme voir le jour sur les terres progressivement « libérées » de Cisjordanie et de la bande de Gaza, tandis que les questions relatives aux réfugiés, à Jérusalem, à la sécurité et à la colonisation devaient être résolues à l'issue de négociations dites de statut permanent. Pour les Palestiniens, ce devait être là le point culminant d'une construction nationale entamée dès le lendemain de l'exode de 1948 (la *nakba*), d'abord à travers la transmission par les premiers réfugiés de la mémoire de la Palestine perdue aux plus jeunes générations, puis, sous l'égide de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), à travers la formation d'une identité collective à caractère national transcendant les frontières et les statuts juridiques conférés par les pays d'accueil.

Quinze ans plus tard, ce processus semble en panne. L'échec des négociations de paix de Camp David en juillet 2000, suivi de l'irruption de la violence armée entre Israéliens et Palestiniens dans le cadre de l'Intifada *al-aqsa* en septembre 2000, a renvoyé la concrétisation du projet étatique palestinien, ainsi que toute perspective de résolution de la question des réfugiés, à une date indéterminée. En outre, les Palestiniens connaissent de graves dissensions internes. Il ne s'agit pas uniquement de la fracture que traduit, dans les Territoires autonomes palestiniens, l'opposition récente entre les deux principales factions politiques, les « nationalistes » du Fatah et les « islamistes » du Hamas, et la prise de contrôle exclusive de la bande de Gaza par

* Nous présentons dans cet article les pistes et/ou conclusions de la recherche collective : « La construction nationale palestinienne entre formation de l'état et vie diasporique », que nous dirigeons à l'Institut d'études sur l'Islam et les Sociétés du Monde Musulman (IISMM) - EHESS Paris, dans le cadre d'une Action Concertée Incitative (ACI) depuis janvier 2005. Une publication finale est en préparation : *Entre nation et diaspora. Les Palestiniens face à l'incertitude*, Paris, Karthala-IISMM, 2010.

ces derniers en juin 2007¹. C'est, plus largement, la cohésion même du peuple palestinien dans son ensemble qui est en cause. La focalisation de la direction palestinienne sur un processus de formation étatique limité à la Cisjordanie et à la bande de Gaza, devenues terre d'ancrage du mouvement national palestinien depuis l'avènement, en 1994, d'un régime d'autonomie, a en effet conduit à une marginalisation politique des populations palestiniennes vivant dans les autres pays du monde (au Proche-Orient notamment) et de l'OLP, dont les institutions se sont vues privées de fonds et d'appui politique². Cette évolution pose inévitablement la question du devenir du peuple palestinien. Assiste-t-on à la désintégration d'une communauté de destin que le mouvement national avait réussi, sous la houlette de l'OLP, à cristalliser puis institutionnaliser ?

Loin de prétendre répondre à cette question en termes définitifs, nous nous proposons de mettre en relief les principales lignes de tension, effectives ou potentielles, existant au sein des différents segments de cette communauté et d'en souligner les principaux enjeux. Ces lignes de tension s'articulent autour de deux notions intimement liées au processus de construction nationale. La première notion est celle de « territoire palestinien », telle qu'elle s'inscrit dans l'univers physique et dans les représentations individuelles et collectives des populations : à quelle Palestine s'identifient et se revendiquent les Palestiniens ? La seconde notion est celle de « peuple palestinien », considéré à partir d'une entité nationale encore en grande partie apatride et écartelée entre des communautés disséminées et régies par différents États d'accueil. Dans le contexte de la territorialisation du mouvement national, il s'agit d'étudier comment les relations entre le centre politique en formation et les « périphéries » à caractère diasporique se (re)définissent : observe-t-on notamment une fragmentation des espaces, des autorités politiques et des référents identitaires, ou assiste-t-on plutôt à une cristallisation des discours et des pratiques autour d'une identité nationale partagée, mais au contenu renouvelé ?

1. LES METAMORPHOSES DU TERRITOIRE DE LA PALESTINE

La lutte engagée par les réfugiés palestiniens dès le lendemain de la *nakba* s'est cristallisée autour de la récupération d'une terre, la « Palestine », perdue en 1948. Cette terre s'est déclinée dans sa version « locale », celle des villages et des villes d'origine, puis dans sa version « nationale », celle de l'État Palestine. Au fil du temps, les contours de cette Palestine ont évolué, d'une part du fait de l'expansion territoriale de l'État d'Israël consécutive à sa victoire lors de la guerre des six-jours en 1967 et, d'autre part, de la maturation du mouvement de libération nationale palestinien dès les années 1970. Les « accords d'Oslo » entre l'OLP et Israël devaient sceller la question territoriale en fixant définitivement les frontières de l'État-nation palestinien. L'observation du terrain aujourd'hui fait état d'un double processus de fragmentation

¹ A. Signoles, « Territoires palestiniens : la lutte Fatah-Hamas », *Afrique du Nord Moyen-Orient*, La Documentation française, 2007, pp. 57-72.

² M. Naufal, « La crise entre l'Autorité nationale et l'OLP », *Revue d'études palestiniennes*, n° 1 (nouvelle série), automne 1994, pp. 3-16.

à la fois politique et territoriale. Fragmentation d'abord entre le centre politique (les Territoires palestiniens) consacré par ces accords et les communautés palestiniennes disséminées au Proche-Orient et de par le monde. Fragmentation ensuite, depuis 2007, au sein même de ce centre entre une bande de Gaza dirigée par le seul Hamas, et une Cisjordanie encore fidèle au Fatah et au président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas (Abou Mazen). Ce processus a conduit à creuser les écarts entre territoire vécu, territoire revendiqué et territoire imaginé.

A) De la Palestine du village à la Palestine de la nation...

Jusqu'au milieu des années 1960, la notion de « Palestine » telle qu'employée par les réfugiés, renvoie principalement aux lieux de résidence quittés durant le premier conflit israélo-arabe de 1948. Au nombre d'environ 720 000 en 1948-49³, ces réfugiés se sont pour la plupart installés dans les pays et régions limitrophes de la Palestine, soit la Jordanie (qui, jusqu'en 1967 comprend la Cisjordanie), la Syrie, le Liban, et la bande de Gaza (alors sous contrôle égyptien)⁴. De leur propre initiative, ils se font un devoir de préserver une identité palestinienne spécifique en exil par la transmission de la mémoire de la Palestine, foyer d'un passé villageois souvent décrit comme prospère et pacifié⁵.

Ce processus mémoriel, symbolisé par la clé des demeures abandonnées que l'on a soigneusement conservée, a été facilité par les modalités de regroupement des réfugiés dans les États d'accueil. C'est en effet par familles, par clans, voire par villages entiers, que les populations se regroupent, parfois après une période de dispersion initiale, permettant ainsi la conservation des liens familiaux et de certains des modes d'organisation sociétale dans le contexte de l'exil⁶. Ces regroupements de population hérités du passé expliquent encore largement la composition démographique et sociologique actuelle des 58 camps de réfugiés du Proche-Orient⁷, ainsi que le poids des solidarités familiales et/ou villageoises dans ces espaces. Si ces derniers n'ont jamais recueilli plus d'un tiers des réfugiés sur l'ensemble du Proche-

³ Ce chiffre correspond à près de 90 % des « Arabes (musulmans et chrétiens) de Palestine » ayant habité les terres sur lesquelles allaient s'établir l'État d'Israël.

⁴ Selon la Mission économique d'étude des Nations-Unies au Moyen-Orient, formée en septembre 1949 afin de trouver une solution humanitaire au problème des réfugiés de Palestine, 280 000 réfugiés se trouvaient alors en Cisjordanie, 70 000 en Transjordanie, 200 000 dans la bande de Gaza (alors sous le contrôle de l'Égypte), 97 000 au Liban et 75 000 en Syrie. Source: *First Interim Report of U.N. Survey Mission for Middle East*. UN Document A/1106, 17 novembre 1949.

⁵ D. Rubinstein, *The People of Nowhere: The Palestinian Vision of Home*. Toronto, Random House, 1991.

⁶ Les mariages ou les relations d'affaires, par exemple, ont tendu à observer une logique communautaire privilégiant les liens familiaux ou claniques (Voir R. Sayigh, *Too Many Enemies – The Palestinian Experience in Lebanon*. Londres, Zed Books, 1994, p. 59 ; Y. Ben-Porath et E. Marx, *Some Sociological and Economic Aspects of Refugee Camps on the West Bank* (A report prepared under a grant from the Ford Foundation), Santa Monica, Rand, août 1971, p. 15.) Ce type de regroupement se retrouve dans d'autres cas de dispersion, comme le cas arménien par exemple. A. Ghazzawi, « La mémoire du village et la préservation de l'identité palestinienne ». *Cahiers d'Etudes Stratégiques*, n° 14 (Palestine: mémoire et territoires), 1989, pp.13-40.

⁷ Voir pour le cas libanais, M. K. Dorai, *Les réfugiés palestiniens du Liban. Une géographie de l'exil*, Paris, CNRS Éditions (coll. « Moyen-Orient »), 2005.

Orient – initialement ceux qui n’avaient pas eu les moyens de se procurer un logement au lendemain des l’exode – ils ont acquis une signification politique indiscutable, devenant au fil des années l’un des symboles les plus marquants de la préservation d’une identité spécifiquement palestinienne en exil, fondée sur la mémoire de la terre perdue de Palestine et articulée autour des structures familiales ou claniques traditionnelles.⁸

Les quelques 158 000 « Arabes de Palestine » qui sont restés dans leurs foyers ont été longtemps considérés comme ceux « de l’intérieur », par opposition au reste du peuple, exilé. Minoritaires au sein de l’État hébreu, ils ont été placés sous administration militaire jusqu’en 1966 et sont restés longtemps dénigrés dans les pays arabes comme « collaborateurs » de l’État usurpateur.

La préservation d’une identité palestinienne spécifique en exil, mais aussi les statuts juridiques plus ou moins discriminants imposés aux réfugiés par les pays arabes d’accueil⁹, contribuent à conférer un semblant d’unité à cette « série de Palestines » qui a survécu à la *Nakba*¹⁰. Cette renaissance d’une conscience identitaire palestinienne trouve à s’affirmer et se structure pleinement à partir du milieu des années 1960 à travers l’OLP.

Née en exil, l’OLP œuvre non seulement à l’autonomisation des Palestiniens à l’égard des leaders et des institutions du nationalisme arabe. Elle cherche aussi à imposer les Palestiniens comme un peuple détenteur de « droits », dont le droit à l’autodétermination. La première charte de l’OLP de 1964 affirme ainsi l’existence du « peuple arabe palestinien », alors que l’expression jusque-là en vigueur, héritée de la période du Mandat britannique, était celle d’« Arabes de Palestine ». La deuxième charte de l’OLP de 1968 poursuit le travail d’auto-conscientisation politique en affirmant l’exclusivité des droits des Palestiniens à exercer, à l’avenir, une souveraineté sur la *patrie* palestinienne. Ce faisant, les leaders de l’OLP – au premier rang desquels son chef depuis 1968, Yasser Arafat –, signifient aux principaux responsables du monde arabe, affaiblis par leur défaite militaire contre Israël en 1967, que la défense de la Palestine relève désormais de leur prérogative.

Institutionnellement, l’« extérieur » palestinien est désormais structuré et organisé autour de la centrale palestinienne. Malgré ses propres exils forcés, que ce soit de Jordanie en 1970-71 suite aux événements de « Septembre noir » qui l’opposent à l’armée jordanienne, puis du Liban en 1982 suite à l’invasion israélienne de ce pays, son rôle est resté inchangé : assurer la permanence des liens du peuple palestinien, malgré la situation de dispersion qui le caractérise. Dès la fin des années

⁸ M. K. Dorai, *op. cit.* ; E. Sanbar, *Palestine 1948–L’expulsion*. Paris, Institut des études palestiniennes, 1984. Le pourcentage de réfugiés des camps par rapport à l’ensemble des réfugiés enregistrés est d’environ 30 % sur l’ensemble du Proche-Orient mais ce pourcentage varie d’un pays à l’autre, allant de 18 % en Jordanie à 25 % en Cisjordanie, 27 % en Syrie, 47 % dans la bande de Gaza et 54% au Liban (UNRWA, 1997).

⁹ Les statuts conférés par les pays arabes d’accueil aux réfugiés (en attendant un possible retour vers la Palestine) varient du statut d’étranger soumis à des discriminations d’ordre socio-économique - sévères dans le cas du Liban ; plus relatives dans le cas de la Syrie -, à celui de « citoyen temporaire » affecté par des restrictions informelles, comme en Jordanie. Voir aussi ci-dessous partie 2.A.

¹⁰ E. Sanbar, *op. cit.*, pp. 207-208.

1960, elle se dote d'une infrastructure civile quasi-étatique dont l'objectif revendiqué est de « s'occuper des conditions de la vie dans les camps, que ce soit sur le plan économique, social ou culturel », afin que les Palestiniens « obtiennent leur autonomie »¹¹. Elle institue aussi un drapeau, hymne national et carte figurant la mère patrie¹². Enfin, elle transforme l'image du Palestinien en en faisant le héros de sa propre histoire et de la libération de son peuple, alors que la représentation jusque-là véhiculée par l'UNRWA, l'agence créée par les Nations Unies en décembre 1949 afin de pallier les besoins primaires des réfugiés, faisait de celui-ci un « assisté » de la communauté internationale : le Palestinien, selon le porte-parole de l'OLP aux Nations-Unies en 1982 « [est] un être productif, et non un réfugié tributaire de l'aide de l'Organisation des Nations Unies »¹³.

Ce travail de conscientisation et de mobilisation des masses populaires a induit une (re)définition progressive de l'identité nationale palestinienne. Longtemps axée autour de la récupération par les réfugiés de leurs foyers, celle-ci a aussi revêtu dès les années 1970 les allures d'une idéologie nationale de combat en vue de la réalisation par les Palestiniens de leurs droits en tant que peuple. L'année 1974 voit cette approche couronnée par l'Assemblée générale des Nations-Unies qui leur reconnaît le « droit à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté nationales », ainsi que le « droit inaliénable de retourner vers leurs foyers et leurs biens, d'où ils ont été déplacés et déracinés »¹⁴. L'OLP se voit quant à elle consacrer « unique représentant du peuple palestinien »¹⁵.

B) ... à la Palestine de l'État

Les principes du futur État palestinien sont exposés pour la première fois en 1969 par le Fatah, mouvement créé et dirigé par Yasser Arafat. Majoritaire au sein de l'OLP¹⁶, le Fatah pose comme objectif final de la lutte « la restauration de l'État palestinien indépendant et démocratique dont tous les citoyens, quelle que soit leur religion, jouiront de droits égaux »¹⁷. Il rejette par ailleurs toute solution fondée sur le

¹¹ Extrait du « Programme politique de l'OLP » de janvier 1973 (10^e Conseil national palestinien). B. et N. Khader, *Textes de la Révolution palestinienne (1968/1974)*, présentés par, Paris, Sindbad, 1975, p. 117.

¹² D. Rubenberg, *The Palestine Organization: Its Institutional Infrastructure*, Belmont, the Institute of Arab Studies, 1983.

¹³ In *Documents officiels de l'Assemblée générale des Nations Unies (A/SPC/37/SR.24)*, Commission politique spéciale, 9 novembre 1982, par.50.

¹⁴ AGNU, *Question de Palestine*, Résolution 3236 (XXIX), New York, Nations-Unies, 22 novembre 1974.

¹⁵ Il s'agit des résolutions de l'AGNU suivantes : *Question de Palestine*, Résolution 3236 (XXIX), New York, Nations-Unies, 22 novembre 2004 et *Invitation à l'Organisation de libération de la Palestine*, Résolution 3210 (XXIX), New York, Nations-Unies, 14 octobre 1974. Cette même année, la Ligue arabe confirme le nouveau statut international de l'OLP au sommet de Rabat (24-29 octobre).

¹⁶ L'OLP inclut une myriade de groupements politiques. Plusieurs factions, dont le Front de libération de libération de la Palestine (FPLP) et le Front démocratique de libération de la Palestine (FDPLP) - tous deux de gauche, à orientation marxiste - s'y trouvent aux côtés du Fatah et prônent une idéologie de libération.

¹⁷ Voir la Déclaration du Comité central du Fatah du 1^{er} janvier 1969 (In X. Baron, *Proche-Orient, du refus à la paix, Les documents de référence*, Hachette, 1994, pp. 154-155).

principe d'un partage territorial avec Israël¹⁸. Cette *doxa* prévaut au sein de l'OLP jusqu'à la Déclaration de l'État de Palestine proclamée en novembre 1988, après l'éclatement de la première Intifada en décembre 1987. Le principe d'un État limité aux seuls territoires de la Cisjordanie et de la bande de Gaza (avec Jérusalem-Est pour capitale), représentant quelques 22 % de la Palestine historique, est alors adopté.

L'évolution du programme politique de l'OLP, que traduit la fin du refus de la partition de la Palestine mandataire, est en réalité amorcée dès le milieu des années 1970. En 1974, l'OLP se propose de créer un État palestinien « sur toute portion libérée du territoire de la Palestine », ouvrant ainsi la voie à l'idée d'une coexistence pacifique avec l'État d'Israël¹⁹. Cette mutation conduit l'« intérieur » palestinien à se déplacer des territoires perdus en 1948 aux Territoires occupés par Israël en 1967. Les Palestiniens d'Israël, qui ne font désormais plus partie du futur politique de la Centrale palestinienne, se voient dès lors implicitement encouragés à envisager un ancrage définitif au sein de l'État d'Israël. Etroitement contrôlés par l'armée israélienne jusqu'à la fin des années 1970, ils se sont organisés collectivement à partir des années 1980, créant des partis politiques et des mouvements associatifs qui, pour la plupart, ont plaidé pour une égalité des droits entre populations arabe et juive au sein de l'État d'Israël²⁰.

L'évolution idéologique de l'OLP s'est traduite par un investissement politique du centre palestinien, encore installé en exil, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Durant les années 1980, l'OLP et ses diverses composantes, à commencer par le Fatah, y financent les institutions locales et y implantent de nouvelles structures, à caractère associatif, syndical, et partisan dans les domaines économique, culturel et social. « L'intérieur » prend alors un sens politique plus qu'émotionnel en remplissant un rôle bien spécifique : la résistance à l'occupation (le *sumûd*). La cooptation par l'OLP d'un nombre croissant d'habitants des Territoires occupés au sein de ses instances exécutives reflète ce nouvel agenda²¹.

Le virage idéologique de la Centrale palestinienne conduit aussi à envisager la question du « droit au retour » des réfugiés dans leurs foyers d'origine sous un jour nouveau. Jusque-là, cette question, qui était intrinsèquement liée à la restauration de

¹⁸ « Le mouvement de libération nationale palestinienne Fatah lutte contre Israël considéré comme l'expression d'une colonisation fondée sur un système théocratique, raciste et expansionniste, et comme l'expression du sionisme et du colonialisme ». Se reporter à la Déclaration du Comité central du Fatah du 1^{er} janvier 1969 (*In X. Baron, op. cit.*).

¹⁹ La création d'un État palestinien sur une partie de la Palestine mandataire n'est alors considérée, par l'OLP, que comme une étape intermédiaire permettant d'aboutir, à terme, à la « libération » de l'ensemble des territoires perdus en 1948.

²⁰ L. Louër, *Les citoyens arabes d'Israël*, Paris, Balland, 2003 ; *To Be an Arab in Israel*, Londres, Hurst/New York, Columbia University Press, Coll. The CERI series in Comparative Politics and International Studies, 2007 ; E. Marteu, « La mobilisation politique des Palestiniens citoyens arabes d'Israël : du renforcement identitaire à la négociation sociale et politique », *Revue algérienne de sciences sociales Naqd*, édition spéciale *Palestine : les clés d'un conflit*, n° 21, 2005.

²¹ B. Kodmani Darwish, « L'État palestinien ou l'incongruité de l'espace politique et de l'espace social », In R. Bocco, B. Destremau, J. Hannover, « Palestine, Palestiniens. Territoire national, espaces communautaires », *Les Cahiers du CERMOC*, n° 17, CERMOC, Beyrouth, 1997.

l'ordre territorial d'avant la guerre de 1948, ne semblait ne souffrir aucun compromis. Désormais, la reconnaissance du principe du « droit au retour », sur lequel l'OLP n'entend pas transiger, est dissociée de ses modalités d'application pratique. Mais il faut attendre l'avènement de la première Intifada pour que cette position « pragmatique » soit quasi-officialisée par la tête de l'OLP. Tandis que Yasser Arafat rappelle que la résolution 194 de l'Assemblée Générale des Nations Unies, pilier juridique des revendications palestiniennes, prévoit aussi des compensations financières en échange du retour²², son second, Abou Iyad avance qu'en tout état de cause, une grande majorité des réfugiés choisiraient de retourner vers un État palestinien en Cisjordanie et à Gaza plutôt que vers leurs lieux d'origine, désormais placés sous souveraineté israélienne, s'ils en avaient l'opportunité²³.

L'ambition étatique portée par l'OLP signe ainsi la fin de l'articulation conjointe des deux représentations de la « Palestine » (celle des foyers d'origine et celle de l'État-nation) autour de l'idée de libération territoriale au nom de la notion absolue de droit au retour. Mais cette évolution n'est pas sans susciter de nombreuses critiques au sein de la société palestinienne. Dans les années 1970-1980, un « Front du refus » est institué par la gauche du mouvement national palestinien qui dénonce l'abandon de l'objectif de récupération de l'intégralité des terres de la Palestine historique. Successivement, à la fin des années 1980, les courants islamistes (Hamas, Jihad islamique) endossent la même rhétorique tout en replaçant le nationalisme territorial palestinien dans le cadre d'un appel plus large à la notion de Nation islamique.²⁴ Mais, plus encore que ces oppositions partisanses, ce sont les réticences des réfugiés – y compris ceux résidant en Cisjordanie et dans la bande de Gaza – envers un projet territorial limité, synonyme de renoncement unilatéral au « droit au retour », qui émergent aujourd'hui comme principal obstacle à la nouvelle doxa véhiculée par la Direction palestinienne. L'intransigeance du partenaire de négociation israélien face à toute concession sur le « droit au retour » n'a fait que renforcer les réticences.

C) ... à la Palestine en miettes, « terre d'islam » ?

Les accords d'Oslo n'ont apporté aux Palestiniens ni l'État attendu, ni le territoire revendiqué. Ils leur ont octroyé une simple « autonomie » en matière de gestion des affaires civiles, qui met hors de leur portée le contrôle des frontières

²² À son paragraphe 11, cette résolution stipule « qu'il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent, de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et de vivre en paix avec leurs voisins, et que des indemnités doivent être payées à titre de compensation pour les biens de ceux qui décident de ne pas rentrer dans leurs foyers et pour tout bien perdu ou endommagé lorsque, en vertu des principes du droit international ou en équité, cette perte ou ce dommage doit être réparé par les gouvernements ou autorités responsables ».

²³ S. Khalaf, (Abu Iyad). "Lowering the Sword". *Foreign Policy*, n° 78, printemps 1990, pp. 92-101 ; en supplément : entretien "Questions and Answers with Abu Iyad", pp. 102-112.

²⁴ Le projet national palestinien dresse aussi contre lui certains notables de la Cisjordanie proches de la couronne hachémite qui considèrent qu'il est susceptible de remettre en cause leur pouvoir local. Ils défendent alors un projet politique concurrent - la mise en place d'une confédération jordano-palestinienne - jusqu'à ce qu'à ce que la première Intifada (1987) et le désengagement jordanien unilatéral de la Cisjordanie en 1988 signent l'échec de leur stratégie.

terrestres, aériennes et maritimes. L’Autorité palestinienne qui est en charge de cette autonomie au nom de l’OLP ne détient, par ailleurs, aucune force militaire et ses décisions n’ont force de loi que sur les étroites parcelles urbanisées de la Cisjordanie et de la bande de Gaza déclarées pleinement autonomes²⁵. L’émiettement des Territoires palestiniens s’est accompagné de la systématisation des barrages routiers israéliens (ou *checkpoints*) et du quadruplement de la population de colons en Cisjordanie depuis 1993 et de l’extension du réseau routier ‘de contournement’ qui leur est réservé²⁶. Par ailleurs, la Cisjordanie est devenue inaccessible aux Palestiniens de la bande de Gaza, et l’accès à Jérusalem-Est a été rendu difficile, voire bloqué à l’ensemble des Palestiniens des Territoires occupés. Depuis 2002, la « barrière de sécurité » israélienne (selon le terme consacré par l’ONU) menace d’amputer de quelques 8,5 % le territoire de la Cisjordanie²⁷ et restreint la mobilité des populations, les contraignant à circuler à l’intérieur d’espaces de plus en plus restreints et fermés sur eux-mêmes²⁸.

« L’intérieur » palestinien s’est ainsi désintégré en plusieurs entités géographiques – voire politiques – distinctes, dont la connectivité dépend du seul État d’Israël : la bande de Gaza, le nord de la Cisjordanie (autour de Jénine et Naplouse), le centre de la Cisjordanie (autour de Ramallah/al-Bireh) et le sud de la Cisjordanie (autour de Hébron et de Bethléem). Le risque que les localismes, traditionnellement puissants en Palestine, ne l’emportent sur les intérêts nationaux est réel. Plus préoccupant encore, en l’espace de quinze ans, « l’intérieur » palestinien a perdu son cœur politique : Jérusalem-Est. Celui-ci a migré à Ramallah, situé à vingt kilomètres au nord de la cité hiérosolomytaine. Les politiques israéliennes discriminatoires à l’encontre des Jérusalémites palestiniens, que ce soit en matière de permis de construire, d’accès à la protection sociale, ou de regroupement familial, y sont pour beaucoup²⁹. La Jérusalem d’aujourd’hui, rongée et appauvrie par la politique

²⁵ Il s’agit des zones A, selon la terminologie des Accords d’Oslo. Sur les implications territoriales et politiques de la « paix d’Oslo » dans les Territoires palestiniens, voir F. Debié et S. Fouet, *La paix en miettes. Israël Palestine (1993-2000)*, PUF, 2001. Pour des données actualisées, voir Amnesty International, *Enduring Occupation. Palestinians under Siege in the West Bank*, 2007.

²⁶ Le nombre de colons israéliens en Cisjordanie est de 115 000 en 1993 au début du processus de paix. Il avoisine les 450 000 en 2007 (dont 200 000 à Jérusalem-Est).

²⁷ Voir par à ce sujet par exemple les dossiers de l’organisation des droits de l’homme israélienne B’tselem, in : www.btselem.org.

²⁸ Cette restriction des espaces de mobilité concerne aussi les déplacements hors des territoires Palestiniens. À l’ouest, le nombre de Palestiniens admis sur le marché du travail israélien est passé d’environ 140 000 en 2000 (avant l’Intifada al-aqsa) à quelques milliers aujourd’hui (World Bank, 2004). Et à l’est, le franchissement du Jourdain– qui demeure conditionné à une approbation israélienne– est devenu onéreux, long et objet de contrôles administratifs tatillons, y compris de la part des autorités jordaniennes effrayées à l’idée que l’Intifada ne débouche sur une nouvelle vague de réfugiés en provenance de Cisjordanie (K. Dorai, J.C. Augé, J. Al Hussein, « De l’émigration au transfert ? Réalités démographiques et craintes politiques en Jordanie », *Maghreb-Machrek*, n° 176, été 2003, pp.75-92).

²⁹ Mention spéciale doit être faite des espaces Jérusalémites situés loin du cœur historique de la vieille ville et des anciens quartiers des notabilités palestiniennes (Silwan, Ras-al-Amoud, Jabal Moukabber, etc.). Dotés d’infrastructures souvent dégradées, abandonnés par les différentes autorités et les donateurs internationaux, leur accès est rendu de plus en plus difficile aux Palestiniens du fait de l’expansion territoriale des colonies israéliennes, la construction des routes de contournement et de la « barrière de sécurité ».

israélienne des faits accomplis, ne correspond plus guère à la Jérusalem capitale laïque de l’imaginaire national palestinien, ou à la Jérusalem sainte de l’imaginaire islamique³⁰.

La détérioration de la situation territoriale, ainsi que l’absence de toute perspective politique, a conduit les Palestiniens des Territoires occupés à se détourner du Fatah, devenu dès 1996 le mouvement du *Président* Arafat, qu’ils estiment responsables non seulement de l’échec du projet national mais aussi des carences administratives de l’Autorité palestinienne : corruption généralisée, népotisme, mauvaise gestion, et atteintes au droits de l’homme. Les islamistes du Hamas, d’emblée opposés à la « paix d’Oslo », ont alors vu leur cote de popularité augmenter et leur message politique, centré sur une redéfinition des contours de l’identité palestinienne autour de l’islam, gagner en crédibilité³¹. Pour le Hamas, la Palestine reste une terre bénie de Dieu « souillée » par la présence d’Israël ; la défense de son caractère sacré, authentique, relève non seulement de l’obligation islamique, mais passe aussi par un « retour à l’islam ». La resocialisation religieuse de l’individu et de la société est dès lors brandie comme *la* solution aux problèmes des Palestiniens. La rhétorique des islamistes trouve ainsi prise dans la société des Territoires dès la seconde moitié des années 1990, parce qu’elle permet aux populations de rétablir un horizon d’espérance et d’envisager un futur prometteur malgré la situation de crise politique qui y prévaut. L’islam, sur lequel le Hamas fonde l’épanouissement de l’individu, est porteur de valeurs disponibles immédiatement, contrairement à la notion de territoire, placée au cœur du projet de l’OLP, dont la restitution demeure encore bien hypothétique³².

Les élections législatives de 2006 révèlent la prédominance idéologique du Hamas qui remporte là une écrasante victoire contre le Fatah – aussi bien à Gaza qu’en Cisjordanie.³³ Mais cette victoire sonne comme le début d’une scission politique durable. D’emblée, les rivalités (de plus en plus exacerbées et violentes) entre le Hamas et le Fatah font capoter les tentatives de constitution de gouvernement dit d’union nationale et débouchent, à partir de juin 2007 et de la prise de contrôle militaire de la bande de Gaza par le Hamas, sur une partition, de fait, du pouvoir politique dans la Palestine de « l’intérieur ». Dans la bande de Gaza, le Hamas règne désormais en seul maître, mais sa capacité d’action est rapidement amoindrie par la politique de boycott économique et politique décidée par les principaux bailleurs de fonds occidentaux à son égard. De son côté, le Fatah du président Mahmoud Abbas (Abou Mazen), pourtant minoritaire à l’Assemblée, tente de consolider son pouvoir en Cisjordanie. Pourtant, aucune de ces deux administrations, qui opèrent en parallèle, ne sont à même de fournir un projet susceptible de fédérer l’ensemble des Palestiniens aujourd’hui.

³⁰ M. Dumper, *The Politics of Jerusalem*, Colombia University Press, 1997.

³¹ A. Signoles, *Le Hamas au pouvoir. Et après ?*, Toulouse, Milan, coll. Milan Actu, 2006.

³² J.F. Legrain, « Signoles Aude, *Le Hamas au pouvoir et après ?* », Toulouse, Éditions Milan, 2006 », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* [En ligne], n° 121-122, avril 2008, pp. 262-263.

³³ Le Hamas obtient la majorité absolue sur l’ensemble des Territoires palestiniens avec 74 sièges (43 % des voix) au Conseil national palestinien, contre 45 % au Fatah (40 % des voix) et 13 % aux autres formations politiques (17 % des voix). Source : www.elections.ps

Ces mutations rapides de l'« intérieur » palestinien, aux contours encore imprécis et au devenir imprévisible, conduisent à une (re)définition de « l'extérieur » palestinien et de ses rôles.

VERS QUELLE DIASPORA PALESTINIENNE?

La notion de « diaspora palestinienne » est intrinsèquement liée à l'expérience de la dispersion née de l'exode de 1948, que plusieurs autres vagues d'émigration, souvent forcées, ont accentuée³⁴. Elle n'émerge pourtant, en tant que vocabulaire politique au sein des communautés palestiniennes, qu'à partir du moment où les principes d'un règlement du conflit israélo-arabe sont posés à l'international et où un processus de construction étatique est enclenché sur le terrain³⁵. Elle est alors objet de lourdes controverses – certains intellectuels militants tels E. Sanbar (1989) considérant que le terme « diaspora » implique, en lui-même, un renoncement au combat pour la reconnaissance internationale du « droit au retour » des réfugiés.

Dépassant ces querelles, plusieurs chercheurs en sciences sociales se sont saisis de ce terme depuis une quinzaine d'année³⁶ non pas tant pour qualifier la situation de dispersion des populations palestiniennes, que pour analyser les processus

³⁴ Citons, à titre d'illustration, les 380 000 Palestiniens de la Cisjordanie et de la bande de Gaza qui fuient les combats de la guerre des Six-Jours en 1967 et trouvent refuge en Jordanie ; les quelques 300 000 Palestiniens du Koweït et des autres pays du Golfe contraints de quitter leurs pays de résidence lors de la première Guerre du Golfe de 1990-1991 ; les dizaines de milliers de réfugiés palestiniens fuyant les conflits intra-communautaires dans le Liban des années 1970-1980 ; ou encore les dizaines de milliers de Palestiniens de Cisjordanie ayant été expulsés des Territoires par Israël et rejoignant la Jordanie ou d'autres destinations depuis 1967 et, en particulier, le début de la deuxième Intifada (K. Dorai, J.C. Augé, J. Al Hussein, « De l'émigration au transfert ? Réalités démographiques et craintes politiques en Jordanie », *Maghreb-Machrek*, n° 176, été 2003, pp. 75-92). Par ailleurs, le centre politique de référence des Palestiniens a également été contraint à changer de lieux d'implantation à plusieurs reprises au cours de son histoire : en 1970, l'OLP quitte ainsi brutalement les camps de réfugiés de la Jordanie après l'épisode de Septembre Noir ; en 1982, elle fuit Beyrouth sous les feux israéliens et trouve refuge en Tunisie ; enfin, en 1993-1994, elle part s'installer en Cisjordanie et dans la bande de Gaza après la signature des accords d'Oslo.

³⁵ D. Cuhe, « Entre assimilation et diasporisation : les immigrants d'origine palestinienne au Pérou », in Antéby-Yémini L., Berthomière W. et Sheffer G. (ss dir.), *Les diasporas 2000 ans d'histoire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, pp. 457-467. ; Kodmani-Darwish, *op.cit.*, 1997.

³⁶ Il est vrai que le terme de diaspora a été l'objet d'approfondissements théoriques certains depuis le début de la décennie 1990. Gabriel Sheffer est ainsi parmi les premiers à avoir mis en lumière plusieurs critères centraux constitutifs de la diaspora, dont : le maintien et le développement d'une identité propre ; l'existence d'une organisation interne distincte de celle de l'État d'accueil et du pays d'origine ; la préservation et/ou la construction de liens forts avec la terre d'origine (in Antéby-Yémini, L. et Berthomière, W., « Avant-Propos – Di[a]spositif : décrire et comprendre les diasporas », in : *Les diasporas, 2000 and d'histoire*, Rennes, PUR, 2005, pp. 9-20.). Depuis une quinzaine d'années, peut être en raison de l'accélération de la mondialisation, l'usage du terme « diaspora » a davantage pris en compte la fluidité des situations et des groupes diasporiques et la structuration des réseaux qui en fondent l'existence, faisant apparaître de nouveaux critères, tels que la multipolarité, c'est-à-dire la construction de nouveaux centres de référence territoriaux et l'interpolarité, soit l'existence de liens, plus ou moins formels, entre les membres du groupe et le pays d'origine ainsi qu'entre les différents pôles de la migration.

de redéploiement géographique en cours. Leurs travaux soulignent la variété des « situations diasporiques » et expliquent ce phénomène par la multiplicité des statuts juridiques et sociopolitiques encadrant les Palestiniens de « l'extérieur ». Ainsi Sari Hanafi parle-t-il de « peuple partiellement diasporisé »³⁷, Julier Peteet de populations « diasporiques dans un certains sens du terme »³⁸ et Bassma Kodmani d'une « culture de diaspora à développer »³⁹.

Dans le sillage de ces travaux, notre objectif consiste ici à examiner comment, en l'absence d'une solution durable au contentieux israélo-palestinien, la mise en place de l'Autorité palestinienne – embryon d'État – a influé sur le (re)déploiement des communautés diasporiques marginalisées et l'évolution de leurs liens réciproques.

A) Les Palestiniens du Proche-Orient : entre incertitude juridique et redéploiement géographique

Si la dispersion des populations à partir d'un même « foyer émetteur » est un critère consensuel qui participe de la définition d'une diaspora, le cas palestinien interroge, dans la mesure où la première génération de réfugiés a été très majoritairement installée dans des États voisins de la Palestine mandataire qui partagent avec elle « la langue arabe, les contours généraux de la culture, une expérience historique commune, la mémoire de l'Empire [ottoman], le temps du colonialisme et parfois aussi, la religion »⁴⁰. Cette situation de proximité apparente contraste fortement avec l'expérience de la différence que chaque communauté de réfugiés est rapidement conduite à confronter *in situ*. En effet, c'est en tant que citoyens « temporaires » (Jordanie) ou apatrides soumis à des discriminations formelles et informelles que les réfugiés palestiniens sont traités par les administrations des États arabes d'accueil. Les statuts juridiques qui leur sont octroyés, couplés à des pratiques de contrôle des flux souvent attentatoires aux libertés les plus fondamentales, les placent dans une situation d'insécurité juridique et matérielle, contribuant à les faire apparaître comme un groupe potentiellement dangereux aux yeux des sociétés locales⁴¹. Le nationalisme palestinien « en diaspora » émerge dès lors, dans un rapport ambivalent à l'Autre, perçu comme semblable et différent de soi.

³⁷ S. Hanafi, « Diaspora with Fragile Center of Gravity : The Virtual Return of the Palestinian Communities », In Antéby-Yémini L., Berthomière W. et Sheffer G. (dir.), *Les diasporas 2000 ans d'histoire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p.157.

³⁸ J. Peteet, *op. cit.*, p. 643.

³⁹ B. Kodmani-Darwish, « L'État palestinien ou l'incongruité de l'espace politique et de l'espace social », In Bocco R., Destremau B., Hannyoy J., « Palestine, Palestiniens. Territoire national, espaces communautaires », *Les Cahiers du CERMOC*, n° 17, CERMOC, Beyrouth, 1997, p. 191 ss.

⁴⁰ J. Peteet, « Problematizing A Palestinian Diaspora », *International Journal of Middle East Studies*, n° 39, 2007, p. 632.

⁴¹ L. Brand, *Palestinians in the Arab World. Institution Building and the Search for State*. New York, Columbia University Press, 1988 ; B. Kodmani-Darwish, 1997, *op.cit.* ; Y. Sayigh, *Armed Struggle and the Search for State. The Palestinian National Movement, 1949-1993*, Oxford, Clarendon Press, 1997.

Le processus de paix qui s'ouvre au début de la décennie 1990 ne met pas fin à cette expérience et situation de marginalité juridique, politique et sociale, des réfugiés palestiniens du Proche-Orient. Au contraire, la fragilisation de leur statut juridico-politique est partout constatée. Le contexte politique propre à chaque État d'accueil explique souvent le durcissement des législations en vigueur et le renforcement des craintes que les réfugiés palestiniens inspirent aux sociétés et gouvernements locaux. Les cas du Liban, de la Jordanie et de l'Irak sont particulièrement révélateurs en la matière.

Au Liban, l'annonce de la signature des accords d'Oslo a ressuscité la hantise d'une implantation permanente des réfugiés (le *tawtîn*) au sein de la classe politique locale, majoritairement hostile à la présence palestinienne dans le pays. Sous divers prétextes, de la préservation du fragile équilibre interconfessionnel au strict respect du droit au retour, le gouvernement a ainsi prôné, avec récurrence, le départ des Palestiniens du Liban comme moyen de lutte contre leur implantation permanente. Dans cette perspective, il n'a cessé de renforcer, depuis les années 1990, les mesures de discrimination dans les domaines de l'accès au marché du travail, à l'éducation supérieure, à la sécurité sociale et à l'entretien des camps⁴².

En Jordanie, le statut de citoyens – qui avait été conféré, en masse, aux réfugiés palestiniens de 1948 dès leurs premières années de l'exil –, n'a pu empêcher la détérioration de la situation de ces populations à compter du milieu des années 1990. À cette époque, en effet, un courant nationaliste « transjordanien » s'affirme comme particulièrement hostile à toute revendication identitaire palestinienne dans le royaume. Exploitant l'histoire tumultueuse des relations palestino-jordaniennes, les promoteurs de ce courant ne cessent, dès lors, de remettre en cause la loyauté des Palestiniens de Jordanie envers le régime hachémite et stigmatisent le poids de ces derniers, qu'ils estiment démesuré, dans l'économie nationale – particulièrement, le secteur privé⁴³.

Enfin, en Irak, les Palestiniens (dont le nombre avoisinait les 30 000 à l'aube des années 2000) sont traités comme des étrangers non-résidents depuis le déclenchement de la seconde guerre du Golfe en 2003, alors qu'ils bénéficiaient d'un traitement de faveur, relativement proche de celui des citoyens irakiens, sous le régime de Saddam Hussein. Ils sont notamment la cible de milices chiïtes qui voient en eux des sympathisants de groupes sunnites se réclamant d'al-Qaïda⁴⁴. Si environ

⁴² K. Dorai, *op. cit.* 2005. Depuis son avènement en 2005, le gouvernement libanais du Premier ministre Siniora a promis d'améliorer les conditions de vie des réfugiés palestiniens en favorisant la réhabilitation des camps et l'accès de ces populations au marché du travail libanais. Cependant, les différentes crises politiques qui secouent le Liban depuis lors – incluant, en 2007, le siège par l'armée libanaise du camp de réfugiés de Nahr-el-Bared alors tenu par le groupe salafiste du *Fatah al-Islam* – ont ralenti cette tendance. Sur le retour de la violence armée dans les camps palestiniens du Liban, cf. B. Rougier, « Fatah al-islam : un réseau jihadiste au cœur des contradictions libanaises », *Afrique du Nord Moyen-Orient*, La Documentation française, 2007, p. 73-101.

⁴³ A. Abu-Odeh, *Jordanians, Palestinians & the Hashemite Kingdom in the Middle East Peace Process*. Washington, United States Institute of Peace Press, 1999.

⁴⁴ Amnesty International, 2007 et Human Rights Watch, 2006.

15 000 d'entre eux ont réussi à fuir le pays dans les mois qui ont suivi l'intervention des États-Unis et de leurs alliés, il n'en demeure pas moins vrai que depuis 2006, plusieurs centaines de familles sont bloquées dans des zones frontalières proches de la Syrie et de la Jordanie⁴⁵ et « parqués » dans des camps de transit, avec interdiction d'accès aux territoires de ces deux pays⁴⁶.

Dans un tel contexte, l'émigration est devenue une stratégie d'« exit » individuel privilégiée des populations palestiniennes. Par ce biais, les populations cherchent à mieux se protéger et à offrir à l'ensemble de leur famille des conditions de vie meilleures. Kamel Dorai montre ainsi que les camps de réfugiés palestiniens au Liban sont devenus, en l'espace d'une décennie, des lieux de départs majeurs – l'Europe (du Nord) apparaissant à beaucoup comme un Eldorado⁴⁷. L'Amérique latine apparaît aussi, quoique dans une moindre mesure, comme potentiel nouveau pôle diasporique, l'ensemble de la zone enregistrant un flux croissant d'arrivées de Palestiniens originaires de la Cisjordanie depuis le début de la seconde Intifada ainsi que, depuis 2007, de Palestiniens en provenance d'Irak. Même si la présence palestinienne en Europe et en Amérique n'est pas une nouveauté et qu'il est difficile de produire une estimation chiffrée des flux, ces migrations (re)dessinent à terme les contours géographiques de la diaspora palestinienne, en suggérant une diminution possible du poids démographique des communautés palestiniennes du Proche-Orient au profit de nouvelles polarités géographiquement plus éloignées du foyer national⁴⁸. Les fondements mêmes de l'identité palestinienne pourraient s'en trouver profondément modifiés.

D'ores et déjà, en effet, ces arrivées de populations palestiniennes dans des zones éloignées de la Palestine historique et du monde arabe conduisent les réfugiés à expérimenter un nouveau type de rapport à l'Autre, où l'Autre est – d'emblée et *a priori* – très éloigné de soi. La Palestine (que les jeunes générations ne peuvent qu'imaginer à distance) s'y résume souvent à un espace privatif « refuge », telle la famille brandie comme garante de la préservation des valeurs et traditions, ou la boutique dans laquelle on affiche un portrait de Yasser Arafat ou un drapeau palestinien, ou encore l'arrière-boutique, lieu de l'entre-soi communautaire où mariage et négoce sont arrangés⁴⁹. Quant à la « palestinité », elle est moins liée à la

⁴⁵ Selon le HCR, et pour le seul cas de la Syrie, 2943 réfugiés palestiniens seraient massés à la frontière, dont 1278 dans un cas critique. Voir :

Urgent appeal for resettlement of ex-Iraq Palestinians 14 Oct 2008 (<http://www.alertnet.org/thenews/newsdesk/UNHCR/74812f62e3c5625755dcb34a9699=56fb.htm>).

⁴⁶ Les « Palestiniens d'Irak » sont actuellement bénéficiaires de procédures d'accueil au Soudan et dans plusieurs pays occidentaux, tels le Canada, la Nouvelle-Zélande le Danemark la Hollande et l'Islande, ou d'Amérique latine comme le Brésil et le Chili.

⁴⁷ M. K. Dorai, 2005. À titre d'anecdote, le camp de réfugiés « Wavell » (vallée de la Bekaa) est ainsi communément appelé « camp Danemark » en raison du départ de nombreux de ses habitants vers ce pays.

⁴⁸ I. Lubbad, « Palestinian Migration : Any Circularity ? Demographic and Economic Perspectives », CARIM, Institut Universitaire de Florence, janvier 2008 (www.carim.org/circularmigration)

⁴⁹ C. Baeza, « Les identités politiques à l'épreuve de la mobilité. Le cas des Palestiniens d'Amérique latine », *Etudes du CERI*, n° 21, Paris, CERI, février 2006.

mémoire d'une histoire traumatique faite de dépossession et d'expulsion⁵⁰ qu'à l'existence d'une filiation biologique héritée de ses parents : « Je suis Palestinien car mes parents sont Palestiniens ». Ainsi, comme le souligne Bettina Conrad à propos du cas Érythréen, une « culture de l'exil » prend-t-elle forme chez les nouvelles générations, qui contraste avec la « culture de guerre » développée au-dedans et par la génération des parents⁵¹. Qui plus est, les récentes arrivées de Palestiniens en Europe et dans les Amériques ont lieu dans un contexte international radicalement nouveau, post-11 Septembre caractérisé, en Occident, par une suspicion croissante à l'égard des « musulmans » et/ou des « Arabes » et la montée de sentiments xénophobes. Or, ces représentations négatives de l'islam que les sociétés d'accueil véhiculent influent sur la manière dont les (jeunes) Palestiniens se (re)définissent, ces derniers faisant désormais de l'islamité un critère d'appartenance à la palestinité et de la palestinité une affiliation relativement discriminante⁵².

B) Les Palestiniens de l'extérieur : des marginalisés rebelles face à un vide politique?

Le redéploiement géographique de la diaspora palestinienne ne résulte pas uniquement des politiques d'accueil menées par les États de la région du Proche-Orient. Il s'explique aussi par une certaine « fatigue » politique des populations qui, lassées d'attendre et/ou inquiètes pour leur devenir, font le choix individuel de partir loin des pays concernés par le règlement de la question des réfugiés. Les échecs répétés du processus de paix débouchent ainsi sur une certaine (re)mise en cause de l'OLP et de son équipe de diplomates, vues par beaucoup comme incapables d'atteindre les objectifs escomptés - à savoir la promotion d'un État viable et la protection du droit au retour des réfugiés.

La crise de confiance des populations envers l'OLP prend les traits d'une désaffiliation croissante à son égard, phénomène bien antérieur cependant à l'échec du processus de paix. En effet, sur un plan financier, l'affaiblissement de la Centrale palestinienne est observable avant même le lancement du processus d'Oslo. Il provient largement du soutien apporté par Yasser Arafat au leader irakien Saddam Hussein lors du premier conflit du Golfe de 1990-91⁵³. Les pays de la Péninsule arabique qui y sont ouvertement opposés suspendent alors leurs subsides à l'OLP et renvoient concomitamment de leurs territoires près de 300 000 Palestiniens résidents. L'affaiblissement de la Centrale palestinienne se poursuit au plan politique après la signature des accords d'Oslo, lorsqu'une grande partie de son personnel quitte ses

⁵⁰ L'immigration palestinienne en Amérique latine est historiquement antérieure à la *Nakba* de 1948. L'identification au discours officiel de la « Catastrophe » de 1948 y est donc moins marquée qu'ailleurs. Cf. Cuche, D. 2005.

⁵¹ B. Conrad, « A 'Culture of War' and a 'Culture of Exile': Young Eritreans in Germany and their Relations to Eritrea », *Revue d'Études sur les Migrations Internationales (REMI)*, vol. 22, 2006.

⁵² Nous renvoyons ici à la communication orale de N. Tietze sur « Les Palestiniens de Berlin », présentée au Centre Marc Bloch de Berlin le 14 janvier 2006 dans le cadre de la recherche collective : « La construction nationale palestinienne : entre formation de l'État et vie diasporique » (ACI) dirigée par J. Al Hussein et A. Signoles à l'IISMM (EHESS Paris).

⁵³ Une partie des salaires des Palestiniens du Golfe alimentait le budget de l'OLP (Lubbad, I., 2008 ; Kodmani-Darwish, B., *op.cit.*, 1997 : 112).

rangs pour rejoindre ceux de l'Autorité Palestinienne et ainsi contribuer à la formation d'une administration d'État en Cisjordanie et dans la bande de Gaza⁵⁴. Privé de ressources humaines, le réseau d'institutions civiles et les représentations diplomatiques de l'OLP tombent alors en quasi-déshérence⁵⁵, affectant lourdement les Palestiniens de « l'extérieur » qui en dépendaient, au Liban en particulier. Le peu d'efforts consentis durant le processus d'Oslo par la Direction palestinienne pour obtenir de la part des pays arabes d'accueil des garanties pour la protection matérielle et juridique des réfugiés, alimente les sentiments d'incompréhension, voire de défiance, à son égard⁵⁶.

Ainsi certains Palestiniens de l'extérieur se sont-ils détournés en silence, de l'OLP, convaincus que cette organisation se désintéressait d'eux et qu'elle ne les aidera ni à améliorer collectivement leur sort, ni même qu'elle les accompagnera sur le chemin de la recherche d'une meilleure protection juridique. D'autres Palestiniens de l'extérieur, en revanche, loin de renoncer (temporairement?) à toute activité politique, se sont lancés dans un activisme de contestation. Celui-ci a pris plusieurs visages.

Chez les intellectuels exilés en Occident comme Edward Saïd⁵⁷ ou Hisham Sharabi, la protestation s'incarne en un discours critique à l'égard du processus de paix et de l'Autorité palestinienne. On reproche à cette dernière sa prétention à se poser en nouveau porte-drapeau du mouvement national au nom d'une prétendue légitimité démocratique⁵⁸.

Chez les militants nationalistes du terrain, la contestation passe plutôt par un implication croissante dans les forces d'opposition des pays d'accueil⁵⁹. Les mouvances islamistes semblent ainsi avoir trouvé un écho particulièrement favorable, en Jordanie comme au Liban, auprès des réfugiés palestiniens⁶⁰. Ceci inclut des

⁵⁴ La répartition des tâches entre l'OLP et l'Autorité palestinienne a fait l'objet d'âpres débats au sein de l'exécutif de l'OLP (et notamment, parmi les membres du Fatah) entre septembre et octobre 1993. Au terme de ces débats, une majorité s'est prononcée pour que l'Autorité palestinienne soit un organe politique et non pas seulement administratif, et qu'il y ait une fusion entre le Comité exécutif de l'OLP et celui de l'ANP.

⁵⁵ M. Naufal, *op. cit.*

⁵⁶ Kodmani-Darwish, B., *op. cit.*, p.85.

⁵⁷ Voir la réaction emblématique de Saeb Ereikat, ministre de l'AP, aux critiques d'Edward Saïd contre l'AP, dans : "Facing the Critics on the Long Road to Self-Rule – An Interview with Saeb Ereikat". *Journal of Palestine Studies*, vol. XXIV, n° 2, hiver 1995, p.76.

⁵⁸ Les premières élections législatives et présidentielles de l'histoire palestinienne, organisées en 1996, ne concernent cependant que les seules populations de la Cisjordanie et de la bande de Gaza.

⁵⁹ A. Abu-Odeh, conseiller pour les affaires palestiniennes auprès du Roi de Jordanie durant la décennie 1990, dit ainsi à propos des Palestiniens de Jordanie : « Après les [accords d'Oslo], les Palestiniens de Jordanie ont réalisé que leur cas ne faisait plus partie des priorités de l'OLP et qu'ils allaient devoir se représenter et défendre leur cause par eux-mêmes » (A. Abu-Odeh, *Jordanians, Palestinians & the Hashemite Kingdom in the Middle East Peace Process*. Washington, United States Institute of Peace Press, 1999, p. 235).

⁶⁰ B. Rougier, *Le Jihad au quotidien*, Paris, PUF, 2005 ; A. Hamarneh, « The Social and Political Effects of Transformation Processes in Palestinian Refugee Camps in the Amman Metropolitan Area (1989-99) », in: Joffe, G. (dir.). *Jordan in Transition*, Londres, Hurst & Company, 2002, pp. 175-179.

mouvements de tendance salafiste jihadiste, qui déterritorialisent le conflit et font de la violence politique un outil stratégique privilégié⁶¹. Doit-on, pour autant, parler d'une radicalisation du nationalisme palestinien « à distance »⁶² ? La réponse doit être nuancée, dans la mesure où des voix contestataires autres que celles islamistes se sont également faites entendre. Généralement issues des mouvements de la gauche palestinienne et portées par des ONG tournées vers un international occidental, ces voix ont englobé la défense de la cause palestinienne, et plus particulièrement celle des réfugiés, dans des combats plus larges, tels que la protection des droits de l'Homme ou la promotion du statut des femmes. Mais leur action, focalisée sur le culturel, l'éducatif et des stratégies de lobbying plus classiques, est restée largement dépendante des soutiens financiers extérieurs⁶³. En outre, faute de légitimité politique suffisante, ces initiatives, parfois concurrentes, n'ont pu recréer ce lien identitaire politique et social que l'OLP avait réussi à incarner et à institutionnaliser jusqu'aux années 1990.

Enfin, certaines initiatives privées, portées par des hommes d'affaires ou des associations, témoignent - en diaspora comme dans les Territoires palestiniens - d'une certaine volonté de contourner les institutions de l'OLP et de l'Autorité palestinienne afin de constituer un forum de contestation, voire une alternative politique crédible aux pouvoirs en place. C'est le cas, par exemple, des groupements de promotion du « droit au retour » qui ont vu le jour au lendemain des accords d'Oslo à l'initiative de réfugiés⁶⁴. C'est le cas également de *Palestas*, tentative de mise en réseau d'universitaires palestiniens que l'Autorité palestinienne s'est employée - avec succès - à contrer⁶⁵.

Au-delà, le faible nombre de « retours » en Palestine (un peu moins de 200 000 arrivées en l'espace de quinze ans) et la hauteur des investissements financiers (très en-deçà des prévisions escomptées⁶⁶) témoignent d'une attitude plus qu'ambivalente des Palestiniens de l'extérieur à l'égard de la Centrale palestinienne et de l'Autorité. Le contexte politique particulièrement défavorable, l'instabilité économique, les obstacles administratifs dressés par les Israéliens, mais aussi les tendances autoritaires du régime palestinien et l'emprise monopolistique de certains de ses membres sur les marchés ont, il est vrai, eu tendance à décourager les velléités

⁶¹ B. Rougier, *op. cit.*

⁶² Pour une approche critique de la thèse du « nationalisme à distance » de B. Anderson, voir A. Dieckhoff et C. Jaffrelot, « La résilience du nationalisme face aux régionalismes et à la mondialisation », *Critique Internationale*, n° 23, Paris, CERI, avril 2004.

⁶³ E. Marteu, « La mobilisation politique des Palestiniens citoyens arabes d'Israël : du renforcement identitaire à la négociation sociale et politique », *Revue algérienne de sciences sociales Naqd*, édition spéciale *Palestine : les clés d'un conflit*, n° 21, 2005 ; S. Latte, *Femmes réfugiées palestiniennes*, Paris, PUF/Le Monde, 2006.

⁶⁴ W. Salem, *Haqq al-'aouda : al-badâ'il al-filastîniyya* (Le droit au retour : alternatives palestiniennes), Jérusalem, Panorama, 1997.

⁶⁵ S. Hanafi, *op. cit.*, 2005.

⁶⁶ Les arrivées des « *returnees* » - comme les Palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza se plaisent à les appeler ont approché les 100 000 au plus fort de la vague, entre 1996 et 2000, mais n'ont guère dépassé les 30 000 entre 2001 et 2006, soit au plus fort de la seconde Intifada (Lubbad, I., 2008).

entrepreneuriales de la diaspora⁶⁷. Mais les efforts déployés par la Direction palestinienne pour attirer les Palestiniens de l'extérieur vers l'intérieur de la Palestine sont restés, par ailleurs, relativement modestes. Sans doute le manque de moyens financiers en est-il partiellement à l'origine⁶⁸, mais la raison principale provient plus sûrement de la peur du régime que les nouveaux arrivants ne servent les intérêts d'un pays tiers, notamment un pays du Proche-Orient⁶⁹.

Ainsi la mise en place d'une autorité politique « au-dedans », couplée à la marginalisation politique du « dehors », a-t-elle conduit, dans le cas palestinien, au délitement de l'unité nationale et à la structuration de voies dissidentes en diaspora comme au centre⁷⁰.

EN GUISE DE CONCLUSION...

Entamée dès le lendemain de l'exode de 1948 par le biais de la préservation de la mémoire du foyer d'origine, la construction nationale palestinienne a pris son envol avec la création et la montée en puissance de l'OLP dans la seconde moitié des années 1970. Fondé sur l'institutionnalisation d'une identité palestinienne spécifique en exil, le nationalisme palestinien n'a cessé de conjuguer deux revendications majeures au titre du droit à l'autodétermination : le retour des réfugiés de 1948 au village d'origine et l'établissement d'un État palestinien sur l'entièreté puis partie de la Palestine historique. L'équilibre entre ces deux visions du territoire de la Palestine, garant de l'unité du peuple palestinien, a été soumis à de rudes épreuves depuis la signature des accords d'Oslo en 1993. Le processus de paix qui en a découlé n'a pas mené à l'établissement d'un État palestinien viable, lui substituant une autonomie très relative sur un territoire divisé en deux entités géographiquement (et pour l'heure politiquement) distinctes, la bande de Gaza et la Cisjordanie. Simultanément, le déclassement de la question des réfugiés a braqué les Palestiniens de la diaspora (ainsi que les réfugiés des Territoires) contre une Direction palestinienne soupçonnée, voire accusée, de vouloir trahir le « droit du retour » au profit d'un projet étatique tronqué. L'application dite pragmatique du « droit au retour », soit en direction des seuls

⁶⁷ S. Hanafi, "Palestinian Refugees, Citizenship and the Nation-State", in *Migration et politique au Moyen-Orient* (Ed. Françoise de Bel-Air), Beyrouth, IFPO, 2006, pp.146-151; ESCWA, *The Role of the Palestinian Diaspora in the Rehabilitation and Development in the Occupied Palestinian Territory*, Arab-International Forum on Rehabilitation and Development in the Occupied Palestinian Territory, Beyrouth, 11-14 octobre 2004, pp. 6-8.

⁶⁸ La responsabilité d'attirer vers les Territoires palestiniens des professionnels palestiniens qualifiés a été déléguée à des ONG palestiniennes privées, telle la Welfare Association, ou au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Celui-ci a développé le programme TOKTEN (Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals) du PNUD, qui peut être perçu comme un mécanisme à travers lequel les pays occidentaux compensent leur pouvoir d'attraction sur ces professionnels qualifiés par rapport aux pays en développement qui ne peuvent leur offrir un niveau de salaire équivalent. La plupart des participants sont venus des États-Unis et de Jordanie (S. Hanafi, « Réfugiés palestiniens, citoyenneté et État », *Info-Palestine.net*, août 2007, in : http://www.info-palestine.net/article.php3?id_article=2445).

⁶⁹ S. Hanafi, *op. cit.*, 2007.

⁷⁰ Sur la compétition politique entre le Fatah et le Hamas dans les Territoires palestiniens, cf. A. Signoles, « Territoires palestiniens : la lutte Fatah-Hamas », *Afrique du Nord Moyen-Orient*, La Documentation française, 2007, p. 57-72.

territoires du futur État palestinien, se révèle aujourd'hui vide de sens tant la capacité d'absorption de ces territoires demeure limitée.⁷¹

L'impasse du projet national palestinien a progressivement conduit à une certaine perte de crédibilité de l'ensemble du courant nationaliste incarné par l'OLP, l'Autorité palestinienne et le mouvement Fatah, même si de nombreux palestiniens de la « diaspora » semblent regretter cet état de fait et appeler à une régénérescence de l'OLP, en tant que structure fédératrice. Par un effet de vase communicant, les islamistes du Hamas sont, eux, apparus - partout - comme une des rares alternatives politiques possibles. Leur arrivée au pouvoir à la tête du gouvernement palestinien à la suite des élections législatives de janvier 2006 a cependant suscité de nombreuses résistances internes⁷², au-delà du boycott affiché par la communauté internationale. L'imposition de leur pouvoir par la force sur les populations de la bande de Gaza en juin 2007 a, qui plus est, eu pour conséquence de rompre l'unicité des institutions (politiques, administratives et juridiques) qui existaient jusque-là malgré la discontinuité territoriale entre la Cisjordanie et la bande de Gaza.

La solution est-elle dans la dissolution de l'Autorité palestinienne et le retour à la gestion directe des Palestiniens par l'armée israélienne, comme certains, au sein du Fatah, le plaident⁷³ ? Est-elle dans la relance de l'OLP comme organe de représentation politique de l'ensemble des Palestiniens sur la scène internationale et sa dissociation claire avec l'Autorité ? Cette relance du mouvement national induirait-elle l'intégration des forces islamistes à celui-ci, comme les principaux dirigeants du Hamas le demandent depuis plusieurs années ? À supposer que ces questions relatives à la représentation politique des Palestiniens (en diaspora et/ou à l'intérieur) trouvent aisément des éléments de réponse, sur quel projet politique désormais s'accorder ? Des voix - certes minoritaires, mais en progression constante dans les Territoires palestiniens (notamment au sein du Fatah) - en appellent à la mise sur pied d'un État binational où populations juives et populations arabes auraient des droits (civiques et politiques) équivalents. Elles rejoignent là, d'une certaine manière, le combat des Palestiniens d'Israël, qui cherchent à améliorer leur situation légale et politique à l'intérieur de cet État et dénoncent les discriminations de droit dont ils s'estiment victimes.

D'autres voix en appellent à repenser le projet national palestinien à partir d'une redéfinition de la notion de diaspora et de ses potentialités. Longtemps écartée parce qu'elle implique la permanence de l'exode hors de la Palestine, cette notion pourrait servir de catalyseur à la régénération d'un projet national désormais limité aux seuls Territoires palestiniens, et dont les développements apparaissent aujourd'hui dictées par les politiques d'occupation israéliennes ainsi que les avatars du factionnalisme inter-palestinien. Sous un angle stratégique, l'établissement de

⁷¹ Même si l'Autorité palestinienne, de concert avec la Banque mondiale, n'a cessé de préparer des plans de rapatriement en masse des réfugiés/déplacés du Proche-Orient dans ces Territoires (voir R. Brynen & R. El-Rifai (dir.): *Palestinian Refugees – Challenges of Repatriation and Development*, Ottawa : I.B. Tauris, 2007.)

⁷² A. Signoles, *op. cit.*

⁷³ Voir à ce sujet l'article de B. Barthe : « L'impasse du processus de paix ravive chez certains Palestiniens l'intérêt pour un État binational », *Le Monde*, 19 mai 2008.

liens plus ténus avec la diaspora permettrait aussi à la Direction palestinienne d'être plus en phase avec l'évolution politique d'un Moyen-Orient dont les soubresauts sont susceptibles d'avoir des répercussions directes sur le théâtre palestinien.